

Conditions du Chèque isolation

Bénéficiaires

Le Chèque isolation s'adresse aux :

- ★ Occupants d'une résidence principale* : propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit.
- ★ Propriétaires bailleurs* s'engageant à louer le logement nu et à usage d'habitation principale.

* **ne sont pas éligibles les personnes morales (SCI,...)**

Logement

Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans et situé sur dans le département des Pyrénées-Orientales.

Revenus

Le montant du Chèque isolation est conditionné par des plafonds de ressources fixés par l'Etat et mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus modestes (Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser)	Ménages aux revenus intermédiaires* (Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser)
1	22 015 €	30 844 €
2	32 197 €	45 340 €
3	38 719 €	54 592 €
4	45 234 €	63 844 €
5	51 775 €	73 098 €
Par personne supplémentaire	+ 6 525 €	+ 9 254 €

Autres conditions

- Les isolants utilisés doivent être biosourcés
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Pour trouver un professionnel RGE, consultez le site : www.france-renov.gov.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte
- Les critères de résistance thermique doivent être respectés.

Comment bénéficier du Chèque isolation ?

1. Avant de commencer les travaux, pour bénéficier d'un conseil gratuit et personnalisé sur votre projet de rénovation, appelez :

- Sur tout le département des Pyrénées-Orientales, hors territoire de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole*) : 0 808 800 700.

- le Guichet Renov'Occitanie de Perpignan Méditerranée Métropole (sur le territoire de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole*) : 04 68 51 70 27.

Vous pouvez également retrouver toutes les informations utiles sur le site officiel : <https://france-renov.gov.fr/>

2. Vérifiez les conditions d'éligibilité au Chèque isolation.

3. Réalisez les travaux.

4. Demandez le dossier de subvention à l'adresse suivante :

chequeisolation@cd66.fr en précisant votre nom, prénom et adresse postale.

5. Envoyez votre dossier au Département :
24, quai Sadi Carnot, 66 906 Perpignan cedex

* Baho, Baixas, Bompas, Cabestany, Calce, Canet-en-Roussillon, Canohés, Cases de Pène, Cassagnes, Espira de l'Agly, Estagel, Le Barcares, Le Soler, Llupia, Montner, Opoul-Périllos, Perpignan, Peyrestortes, Pézilla-La-Rivière, Pollestres, Ponteilla/Nyls, Rivesaltes, Sainte Marie-La-Mer, Saint Estève, Saint Feliu d'avall, Saint Hippolyte, Saint Laurent-de-la-Salanque, Saint Nazaire, Saleilles, Tautavel, Torreilles, Toulouges, Villelongue-de-la-Salanque, Villeneuve-de-la-Raho, Villeneuve-de-la-rivière, Vingrau.

Réduisez votre facture d'énergie !

Le Chèque Isolation

Des isolants biosourcés pour votre logement



    leDepartement66.fr



Le mot de la Présidente

Avec 30% des consommations finales d'énergie et 14,5 % des émissions de CO₂, le secteur résidentiel constitue au niveau national un gisement important d'économies d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre. Les logements non isolés représentent encore près d'un quart du parc de résidences principales. Des actions favorisant la rénovation du parc ancien sont donc prioritaires et nécessaires.

Pour vous aider à relever le défi énergétique, faciliter l'amélioration énergétique de votre logement et encourager les solutions d'isolation durable, j'ai souhaité créer le « Chèque isolation ».

Le « Chèque isolation » du Département est un dispositif d'incitation financière original et unique, qui porte l'ambition de soutenir les particuliers dans la réalisation de travaux d'isolation utilisant des isolants biosourcés.

En effet, ces matériaux revêtent de nombreux avantages : au-delà d'isoler efficacement le logement et de réduire les besoins énergétiques du ménage, ils permettent de réguler l'humidité, d'augmenter le confort d'été, de préserver la qualité de l'air intérieur et de limiter l'empreinte écologique.

En outre, isoler son logement avec ces matériaux permet de soutenir le développement des filières locales créatrices d'emplois dans l'éco-rénovation.

A travers ce « Chèque isolation », je suis fière que le Département soit à vos côtés et vous permette d'agir pour la transition énergétique, tout en augmentant concrètement votre pouvoir d'achat.

Hermeline MALHERBE

Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

Travaux éligibles et montant du Chèque

Isolation par l'intérieur des murs donnant sur l'extérieur ou sur des locaux non chauffés

$R \geq 3,7$

Ménages modestes : 16€/m² plafonnés à 1 200 €

Ménages aux revenus intermédiaires : 8€/m² plafonnés à 600 €

Isolation des rampants de toiture, par l'intérieur ou par l'extérieur

$R \geq 6$

Ménages modestes : 16€/m² plafonnés à 1 200 €

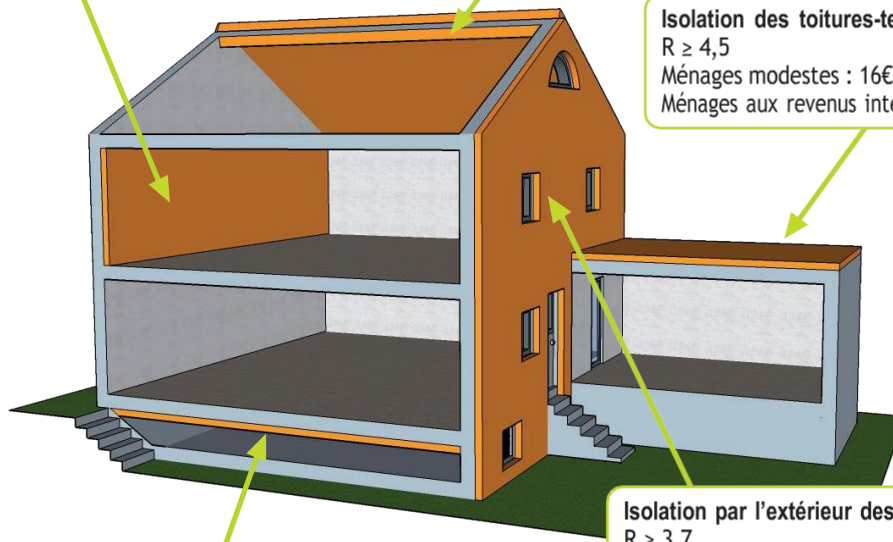
Ménages aux revenus intermédiaires : 8€/m² plafonnés à 600 €

Isolation des toitures-terrasses

$R \geq 4,5$

Ménages modestes : 16€/m² plafonnés à 1 200 €

Ménages aux revenus intermédiaires : 8€/m² plafonnés à 600 €



Isolation par l'extérieur des murs donnant sur l'extérieur

$R \geq 3,7$

Ménages modestes : 40 €/m² plafonnés à 3 000 €

Ménages aux revenus intermédiaires : 20 €/m² plafonnés à 1 500 €

Isolation des planchers bas donnant sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert

$R \geq 3$

Ménages modestes : 16€/m² plafonnés à 1 200 €

Ménages aux revenus intermédiaires : 8€/m² plafonnés à 600 €

Les isolants biosourcés

Les isolants biosourcés sont des isolants issus de matière organique d'origine végétale ou animale transformée ou recyclée : laine de bois, ouate de cellulose, chanvre, lin, laine de coton, laine de mouton, liège, paille, etc...

La résistance thermique « R »

Pour choisir un produit isolant, il est important de connaître sa résistance thermique « R » exprimée en m².K/W. Plus « R » est important, plus le matériau est isolant.